



**Sainte-Anne-
des-Plaines**

AVIS PUBLIC

Promulgation du règlement n° 1052

Avis public est donné par la soussignée, directrice du service du greffe et greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement numéro 1052 concernant la construction de ponceaux, la canalisation des fossés et l'entretien des fossés et ponceaux a été adopté par le Conseil municipal le 9 mai 2023.

Le règlement numéro 1052 a été déposé au Service du greffe de la Ville et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 10^e jour du mois de mai 2023.

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N., OMA
Directrice du service du greffe et greffière